



Editorial

Arnaud Simonet
Chef du service technique

Chers lecteurs du Cancanier.

Après cette période très spéciale et compliquée pour tous, liée au Covid-19, j'ai le privilège de rédiger l'Édito de ce Cancanier.

Plusieurs personnes me connaissent déjà, compte tenu que j'habite la commune depuis de nombreuses années et que j'étais membre actif au sein de deux sociétés locales, soit du club de Volley-Ball et de la Société de Jeunesse. Je suis marié depuis 8 ans et papa de 2 enfants de 6 et 4 ans.

Je travaille au service technique communal depuis un peu plus de 4 ans et j'ai eu l'avantage d'être nommé chef de ce service au 1er juin de cette année.

Au sein de ce service, je suis en charge de la police des constructions, de

l'aménagement du territoire, des aménagements publics et routiers. J'effectue aussi divers contrôles et relevés sur le terrain et je suis le répondant technique pour les planifications à moyen, et long terme, pour l'entretien des réseaux d'eau potable, d'épuration et routiers.

La Police des constructions est sans aucun doute le secteur le plus vaste. Que ce soit un rafraîchissement de façade, un changement de système de chauffage, la pose d'un cabanon de jardin ou de panneaux solaires, un agrandissement d'une maison ou même d'une centrale logistique, tout est présenté ou soumis à l'examen du service.

La multiplication des normes et ou directives, comme celles liées à la protection incendie, à l'amiante ou à l'énergie, ne rend pas la tâche facile tous les jours, mais c'est ce qui rend le métier varié et passionnant.

De nombreux dossiers d'intérêt local, régional voire cantonal sont traités, tels que le réaménagement de la Gare et les prochains travaux du Funiculaire mais les principaux dossiers actuellement en cours sont le Plan d'affectation communal (anciennement PGA) et le futur Plan d'affectation «Le Cheminet», relatif au projet d'extension du complexe scolaire du Cheminet et du Centre communal du Verger.

J'ose espérer qu'à la lecture de cet éditto, vous comprendrez que mon travail est fort varié et captivant et quelle que soit votre demande, je me ferai un plaisir d'y répondre et de travailler en collaboration avec vous sur votre projet.

D'ici-là, je vous souhaite un bel été ensoleillé et prenez soin de vous et de vos proches.

Photographie

L'aiMant Rose - une tulipe pour la vie - laimantrose.ch



Dans ce numéro

COMMUNICATIONS

Municipalité - p. 2 à 4

Liste des abréviations - p. 4

Conseil communal - p. 5 à 7

Communications - p. 8 à 11

VIE LOCALE

Vision - p. 12

CULTURE

Coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale - p. 13

ENVIRONNEMENT

Eco-point, appel à idée - p. 14

Déchets en forêt - p. 15

INFORMATIONS - P. 16

Communications de la Municipalité du 15 juin 2020

Service technique communal Nomination de M. Arnaud Simonet en qualité de chef de service

Faisant suite à la démission au 30 avril 2020 de M. Diego Martinez, la Municipalité a publié une mise au concours du poste de chef du service technique. Considérant les qualités et les connaissances acquises depuis son entrée en service à la Commune de Penthaz, le 1er novembre 2015, la Municipalité avait publié une mise au concours en indiquant que ce poste serait repourvu par voie de promotion interne.

M. Arnaud Simonet est au bénéfice d'un CFC de géomaticien. La Municipalité se réjouit de poursuivre sa collaboration avec M. Simonet, alors que de nombreux dossiers importants sont en cours ou vont être réactivés.

La Municipalité a publié une annonce pour l'engagement d'un second collaborateur au service technique, sur la base d'un temps partiel.

Piéric Freiburghaus, syndic

Mesures liées à la pandémie COVID-19

De février à mi-mars, les communications du Conseil fédéral en lien avec la pandémie se sont intensifiées au rythme des nouveaux cas de personnes atteintes par le Covid-19. Le 13 mars, les écoles du canton de Vaud ont été fermées. La Municipalité, en contact étroit avec la Préfecture, a rapidement dû interdire l'accès aux espaces publics.

Dès le 16 mars, et conformément à l'Arrêté du Conseil d'Etat, ce sont les administrations publiques, cantonales et communales, qui ont dû placer la majorité de leur personnel en télétravail. Il convient de relever que grâce aux mises à jour ré-

gulières de l'infrastructure informatique, le personnel a pu, à satisfaction, accomplir ses tâches et ainsi assurer une continuité du service public depuis son domicile. Pour leur part, les services extérieurs ont fonctionné sans interruption, mais en effectif réduit, assurant ainsi l'hygiène et la sécurité des réseaux sur le territoire communal.

Un tout ménage de la Municipalité a été diffusé le 19 mars. Celui-ci mentionnait les règles d'hygiène, les horaires spéciaux de l'administration, l'adresse des sites de références, afin que chacun puisse rester informé de l'évolution des mesures, et finalement une nouvelle application compatible smartphone, afin que les personnes vulnérables puissent demander de l'aide et parallèlement les bénévoles se manifester.

Le 23 mars, avec la mise en place d'un plan de soutien logistique, ceci en collaboration avec la Préfecture, la Municipalité a transmis un courrier à tous les habitantes et habitants de 65 ans et plus, pour les informer de l'organisation de la livraison à domicile de courses alimentaires et/ou de médicaments, voire d'opérations postales. Nous en profitons pour remercier sincèrement et chaleureusement les bénévoles qui ont œuvré et fait preuve de solidarité.

Le 11 mai a marqué la ré-ouverture des écoles, des places de jeu, des magasins et dans la même semaine celle du marché hebdomadaire. Le camping, à l'exception de celui de passage, a également pu ouvrir à cette même date.

Les bureaux de l'administration sont à nouveau accessibles au public. Des mesures de protection, tels des parois de plexiglass et un distributeur de lotion hydro-alcoolique ont été installés. Du 25 mai au 2 juin, le taux de télétravail au sein de l'administration a été abaissé à 50%. Aujourd'hui, la situation revient peu à peu à la normale, avec toujours l'obligation de respecter les règles d'hygiène et de distanciation sociale.

Nous remercions l'ensemble du personnel communal pour son engagement et sa capacité d'adaptation durant toute la période, et également la population qui a généralement fait preuve de compréhension, de civisme et de responsabilité durant la période de confinement.

Gare de Cossonay – Penthaz – Mise en conformité LHand de l'accès aux trains, Procédure d'approbation des plans (PAP)

Dans leur prise de position suite aux diverses oppositions, dont celle de la Municipalité de Penthaz, formulée le 3 décembre 2019, les CFF confirment que les principes constructifs et le dimensionnement du nouveau passage inférieur permettront à terme la création d'un éventuel prolongement, vers l'est, soit la zone de jardins CFF ; ce qui permettrait une liaison piétonne plus aisée et directe aux quais. Il en sera de même pour la création à l'horizon 2025, d'un escalier en direction du sud, face à la nouvelle rampe d'accès au passage inférieur sur le quai 1. Les CFF confirment que toutes les mesures nécessaires à la sécurité et au confort des usagers seront prises durant toutes les phases de chantier. Les cheminements des utilisateurs seront sécurisés et indiqués de manière claire.

Cependant, les CFF n'ont à ce jour pas résolu la question liée à la diminution du nombre de places de stationnement P+Rail à la gare de Cossonay-Penthaz, ceci durant les phases de chantier. Des discussions se poursuivent avec la société coopérative Fenaco, propriétaire du site des anciens Grands Moulins. En résumé, les CFF ne pourront proposer que 18 places P+Rail sur la parcelle Fenaco, sise de l'autre côté de la route de Gollion. Ils relocaliseront les abonnés des 30 places supprimées vers d'autres gares, en fonction du lieu des domiciles des clients.

Travaux du funiculaire MBC

Les travaux de modernisation du funiculaire, nécessitant la suppression temporaire de ce transport, sont prévus pour une durée d'un an, dès le 3 août 2020. Un service par bus sera mis en place.

La station inférieure gardera sa toiture originale, répondant ainsi aux exigences émises par la Division des monuments et des sites de la Direction générale des immeubles et du patrimoine de l'Etat de Vaud. Les arguments de la Municipalité de Penthaz, notamment pour un traitement similaire des stations supérieures et inférieures, mais aussi relatifs aux impacts spatiaux du maintien de la toiture,

n'ont pas fait le poids face à ceux du Canton.

Bus PPDV

L'impossibilité de respecter les mesures de protection et de distanciation sociale, mais également et surtout la diminution du nombre d'usagers durant la période de confinement, ont conduit à la suppression du service de bus du 17 mars au 23 mai.

Le service avait repris partiellement le lundi 25 mai, puis selon l'horaire publié à partir du 8 juin. Si la fréquentation était quelque peu timide les premiers jours, elle est maintenant, de jour en jour, en augmentation.

Cartes journalières CFF

En raison de la pandémie et des mesures de confinement, l'Association des communes suisses avait approché les CFF sur un possible remboursement des cartes journalières, qui ne trouvaient alors plus preneur ou faisaient l'objet de demandes de remboursement. Or, la régie fédérale n'a pas accepté que seules les cartes valables pendant la période de confinement, de mi-mars à mi-mai, puissent être retournées. Elle limitait le remboursement aux seuls sets complets, soit de l'entier de l'année 2020, et non entamés. La Municipalité a requis le soutien de Mme la Présidente du Conseil d'Etat, de l'Association des communes vaudoises (AdCV) et de l'Union des communes vaudoises (UCV). Les CFF ont argumenté en écrivant que : « ... la pandémie de COVID-19 a entraîné d'importantes répercussions sur les transports publics. En collaboration avec l'Office fédéral des transports (OFT), le secteur des transports publics (TP) fait tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la desserte de base des TP en Suisse. Cependant, la réduction de l'offre et la recommandation du Conseil fédéral de n'utiliser les TP qu'en cas d'absolue nécessité ont entraîné une baisse massive de la demande de plus de 80% par rapport à l'exploitation normale. En conséquence, les entreprises de transports publics enregistrent des pertes de revenus d'environ 17 millions de francs par jour, soit environ 500 millions de francs par mois. Dans le même temps, les coûts sont restés pratiquement inchangés suite

à la garantie de la desserte de base... »

Stationnement au chemin de la Piscine

Un régime de stationnement, similaire à celui des autres places balisées dans la Commune, est maintenant effectif au chemin de la Piscine, soit une durée de stationnement maximale de 5 heures, entre 07h00 et 19h00 les jours ouvrables. Cette mesure a dû être instaurée afin de lutter contre l'attractivité de cette seule aire à régime non réglementé et de permettre également aux clients de la piscine de trouver une place de stationnement. La période de transition, soit sous la forme de la délivrance d'un avertissement et non d'une contravention, s'est terminée le 4 juillet.

EMS Fondation de la Venoge

Les travaux de construction de l'extension de l'établissement médico-social sont terminés. Un contrôle des normes de protection de sécurité incendie a été effectué tout début juin. Il a été, dans un premier temps, procédé à l'installation du matériel et du mobilier dans les nouveaux locaux. Les résidents s'y sont installés dès le 22 juin.

Dès la libération totale du bâtiment d'origine, les travaux de modification et de modernisation pourront s'y dérouler. Cela concernera également les surfaces d'activités tertiaires, le commerce de détail, Coop, devant rouvrir au printemps 2021.

Mentionnons que les premiers locataires des appartements protégés, réalisés en contiguïté par la coopérative d'utilité publique Primavesta, ont emménagé à partir du 1er mars dernier.

Didier Chapuis, municipal

Relations avec les entreprises

La crise liée au Covid19, y compris ses aspects financiers, concerne tout le monde. Toutes les professions sont impactées et pas seulement les commerçants. C'est pourquoi la Municipalité a renoncé à émettre des bons à valoir auprès des commerces locaux. Toutefois nous avons répondu favorablement à des situations particulières. Par ailleurs, la Municipalité proposera avec le préavis sur les comptes

2019 un soutien financier à différentes structures en lien avec le traitement et les conséquences de cette pandémie.

Camping

Le camping n'a pu ouvrir que le 11 mai dernier. La Municipalité a décidé de repousser la date de fermeture du 30 septembre au 25 octobre 2020.

Piscine

Malgré une météo défavorable, la piscine a pu ouvrir le samedi 6 juin. La nouvelle équipe des gardes baignes se réjouit de vous rencontrer dans le bassin. Le nombre maximum de baigneurs a été fixé à 200 personnes et toutes les mesures de sécurité sont en place. Afin d'avoir un décompte des personnes présentes sur le site, il ne sera pas vendu d'abonnement. Après 14 entrées payantes, les clients bénéficient de la gratuité pour le reste de la saison.

Social

Les agences d'assurances sociales sont à nouveau ouvertes aux horaires habituels et bien entendu avec toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Yves Jauner, municipal

Informatique

Une application pour smartphone sera mise en place prochainement; «My local services». Cette offre gratuite est proposée par la Poste. Elle permet d'informer rapidement la population des annonces spéciales et de donner des informations spécifiques.

Cette offre est gratuite jusqu'à la fin de l'année 2020. Selon le résultat et la satisfaction de la population, nous verrons pour une reconduite de cette offre pour l'année 2021 (voir p. 8 et 9).

ASPIC (piscine des Chavannes à Cossonay)

Les comptes 2019 ont été acceptés lors de l'AG du 4 juin 2020. Une information a été rappelée au sujet du financement pour le budget 2021 : les associations scolaires prennent à leur charge CHF 440.- par élève.

L'ouverture de la piscine est prévue en août 2021.

ASIVenoge

La construction des 4 pavillons provisoires est presque terminée. Dès la première semaine de juillet l'entreprise remettra les clés afin de pouvoir aménager les locaux pour l'ouverture prévue le 24 août 2020.

Le projet de construction des 8 classes est en cours. Une convention est actuellement en fin de négociation entre l'ASIVenoge et la Commune. Un copil sera créé, composé de membres de la municipalité et du codir ASIVenoge pour la suite du projet.

La stratégie initiale de développement du projet prévoyait des mandats jusqu'à l'obtention du permis de construire. L'ampleur du nouveau programme scolaire a obligé le codir ASIVenoge de revoir la stratégie afin de réaliser uniquement la phase d'avant-projet ceci afin de vérifier la faisabilité du nouveau programme.

Un crédit d'étude sera présenté cette année au Conseil Intercommunal ASIVenoge pour couvrir les prestations de projet définitif, d'obtention du permis de construire, des appels d'offres d'entreprises et d'élaboration du devis général de construction.

Suite aux mesures imposées liées à la pandémie les écoles primaire et secondaire ont été fermées et un accueil a été mis en place pour garder les enfants dont les parents étaient obligés de travailler dans le domaine de la santé et police. Dès le 2 juin, le programme scolaire a repris avec les mesures connues par tous.

Les mesures liées au covid ont sollicité l'engagement de notre personnel pour respecter les mesures sanitaires dictées. Les promotions secondaires ont eu lieu le 1er et 2 juillet 2020. Et les établissements primaire et secondaire seront dès le 3 juillet en vacances d'été.

AJERCO

Les comptes 2019 ont été acceptés lors de l'AG du 11 juin.

Un fonds de réserve spécifique au COVID-19 a été constitué, de CHF 502'025.-, ceci afin de permettre au réseau de faire face à la pandémie. Ce fond

sera dissout et rétrocedé aux communes lors du bouclage des comptes 2020.

Le comité directeur a été complété suite au départ de deux membres.

Mmes Caroline Jaughey et Maryline Sieber d'Orny, respectivement municipales à Vufflens-la-Ville et à Orny, ont rejoint le codir.

Votre serviteur a été nommé comme président du codir AJERCO.

Fête nationale 2020

Le 1er Août n'aura pas lieu cette année. Il devait avoir lieu sur la Commune de Penthalaz sans la participation de Daillens qui a souhaité, après un sondage, se retirer de la fusion du 1er août entre Penthalaz-Penthalaz et Daillens.

De concert avec la Commune de Penthalaz, et ne pouvant pas garantir les distanciations sanitaire lié à la recommandation du canton, nous avons décidé d'annuler l'édition 2020.

Afin de marquer l'évènement de la fête nationale, les cloches de l'église sonneront le 1er août à Penthalaz et Penthalaz.

Pierre-André Ischi, municipal

Déchetterie

La crise sanitaire a exigé que des mesures urgentes soient prises, parfois incomprises par la population. Nous avons également du procéder à des adaptations lorsque cela s'avérait nécessaire.

Nous tenons à remercier tous les collaborateurs qui ont participé au bon fonctionnement de la déchetterie durant cette période particulière.

Liste des abréviations

- AIEE** : Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
- AJERCO** : Réseau d'accueil de jour de l'enfance – Région Cossonay
- ARASPE** : Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens
- ARCAM** : Association de la région Cossonay - Aubonne - Morges
- ARGdV** : Association régionale du Gros-de-Vaud
- ASICoPe** : Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz et environs (13 communes)
- ASICOVV** : Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge
- ASIVenoge** : Association scolaire intercommunale de Penthalaz, Penthalaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville
- ASPIC** : Association intercommunale de la piscine des Chavannes
- Coord21** : Collectivités pour un développement durable
- CSR** : Centre social régional
- DGMR** : Direction générale de la mobilité et des routes
- GIP** : Groupement Indépendant Penthalaz
- GSVS** : Groupe Socialiste, Verts & sympathisants
- LAT** : Loi sur l'aménagement du territoire
- LHand** : Loi sur l'égalité pour les handicapés
- ORPCI** : Organisation Régionale de la Protection civile
- PCI** : Protection civile
- PGA** : Plan général d'affectation
- PLR** : Parti Libéral Radical
- PPA** : Plan partiel d'affectation
- PPDLV** : Penthalaz, Penthalaz, Daillens, Lussery-Villars
- RIE III** : Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III
- SDA** : Surfaces d'assolement
- SDIS** : Service de défense incendie et de secours
- SDT** : Service du développement territorial

Conseil communal du 23 mars 2020

Sylvette Grandchamp

42 conseillères et conseillers se sont réunis, covid oblige, dans la salle de gymnastique du Verger pour une séance du Conseil qui aura été animée par de très longs débats. À la suite du retrait par la Municipalité du préavis relatif à la Maison de Ville, c'est trois objets qui étaient à l'ordre du jour avec l'ajout d'un point : le dépôt d'une motion sur le réaménagement et la réfection de la route de la Gare.

Relevons dans les opérations préliminaires, la lecture de deux courriers ; la démission de Mme Victoria Thibaud au 31.7.2020 et une lettre de remerciements de la part des scouts de la Venoge, bénéficiaires des jetons de présence 2019.

Préavis municipal n° 2019-38 relatif au réaménagement et à la réfection de la route de la Gare

La Municipalité demande un crédit de CHF 1'738'000.- pour la réfection de la route de la Gare entre le giratoire de la Place du Pont et le Vieux-Village.

C'est sur la base du projet d'étude d'assainissement du bruit routier (octobre 2016) et dans la continuité des aménagements réalisés au Vieux-Village et aux routes de Lausanne et Cossonay que le préavis de réaménagement de la route de la Gare est présenté au Conseil. Les objectifs des nouveaux aménagements sont l'amélioration de la sécurité et de l'éclairage public, la modulation de la vitesse du trafic et la diminution des nuisances sonores pour les riverains.

Il en découlera un élargissement des trottoirs, la sécurisation des piétons par l'élaboration d'une bande arborée séparant le trottoir de la chaussée (partie sud), la création d'évitements sur la chaussée, la modification du débouché de la route Dessous-la-Ville, la création d'une bande cyclable dans le sens de la montée dans la partie nord du projet et le remplacement des grilles de collecte des eaux pluviales.

Ce projet a été soumis à l'enquête publique du 15 février au 18 mars 2019. Une dizaine d'oppositions ont été enregistrées. Tous les opposants ont été reçus par la Municipalité. L'élimination du trottoir sur la partie nord entre le chemin du Pâqueret et la rue Jean-

Jacques Porchat est le sujet mentionné dans les 10 oppositions. Sujet auquel la Municipalité répond que la nécessité d'élargir les trottoirs a conduit à faire des choix. La solution privilégiée a été une augmentation de la largeur du trottoir sur la rive ouest avec, en complément, la création d'un trottoir traversant à la route de Dessous-La-Ville. Le maintien et la mise aux normes d'un trottoir sur le côté Est, auraient nécessité une emprise dans le talus et des travaux importants. Ceux-ci ont été estimés à CHF 500'000.-. Une bande cyclable dans le sens de la montée, demandée par le canton, sera créée.

L'aménagement du trottoir en retrait entre la place Centrale et la place du Pont a fait l'objet de deux points d'oppositions, les espaces de transitions étant estimés trop étriqués entre le trottoir et le bord de la route. Les largeurs de l'espace planté (2m50) et du trottoir (2m) mériteraient d'être inversées.

La commission de mobilité, chargée de l'étude de cet objet, ainsi que la commission des finances, convoquée pour se positionner sur la partie financière du projet, ont, dans un rapport commun, proposé d'accepter le préavis tel que présenté.

Ce n'est pas l'avis de 5 membres de la commission d'urbanisme, commission qui, bien qu'elle ait fait part à la Municipalité de sa volonté de contribuer à ce projet, n'a pas été entendue. C'est donc par une motion adressée à la Municipalité ainsi qu'un amendement des conclusions du préavis que 8 membres du Conseil ont fait part de leurs remarques et propositions.

Si la partie Sud du projet n'est pas remise en question, il n'en est pas de même pour la partie Nord. En effet, les dépositaires de la motion estiment que les objectifs du préavis, notamment l'amélioration et la sécurisation des liaisons à pied et à vélo à l'intérieur de notre village, ne sont pas atteints. Ils estiment que la route de la Gare ne doit pas être un simple axe routier et que des options d'aménagements ni trop coûteux et compliqués peuvent être mis en œuvre en maintenant notamment le trottoir entre le chemin du Pâqueret et la rue J.-J. Porchat.

Voici les points proposés dans la motion adressée à la Municipalité

1. Revoir le dimensionnement de la chaussée et de la bande cyclable sur la partie nord
2. Étudier des variantes permettant de conserver un trottoir côté est entre le chemin du Pâqueret et le vieux village (prenant en compte des suggestions faites, dont celle d'éventuellement simplifier l'aménagement de la partie sud, de manière à dégager le fi-

nancement nécessaire).

3. Assurer une traversée piétonne directe et sûre entre le chemin du Pâqueret et le chemin de Dessous-la-Ville.

4. Réévaluer la nécessité de conserver le dispositif de présélection à la hauteur du chemin de Dessous-la-Ville, de manière à permettre le marquage de la bande cyclable jusqu'au vieux village.

Quant à l'amendement des conclusions du préavis, il proposait :

1. D'adopter la partie Sud du projet routier soumis à l'enquête publique
2. D'approuver les réponses de la Municipalité aux oppositions formulées lors de l'enquête publique pour la partie Sud du projet
3. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement et de réfection de la partie Sud de la route de la Gare
4. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 1'738'000.00 TTC au maximum, montant destiné à couvrir à terme l'entier du projet.

Il s'en est suivi un intéressant débat entre les membres du Conseil. Les partisans de la motion et de l'amendant aimeraient voir la situation des piétons et des cyclistes améliorée sur la partie Nord du projet sans pour autant que cela se fasse au détriment de l'un ou l'autre.

Les 5 membres de la commission d'urbanisme ont adressé en aval du Conseil, une liste de mesures, de propositions allant dans ce sens :

- Affiner le dimensionnement de la chaussée en la revoyant à la baisse plutôt que de l'augmenter de 35 cm.
- Minimiser la largeur de la bande cyclable à des valeurs plus standards de 1m30 à 1m 50 au lieu d'1m80 comme proposé, afin de « grappiller » quelques précieux centimètres pour le maintien du trottoir côté Est.
- Étudier éventuellement la faisabilité d'un espace partagé piétons-cyclistes (possible avec des cyclistes en montée).
- Réévaluer la nécessité de conserver le dispositif de présélection pour se rendre Dessous-la-Ville. Sa suppression permettrait de marquer la bande cyclable jusqu'au Vieux Village.
- Simplifier l'aménagement coûteux dans la partie Sud de manière à dégager le financement pour le tronçon en partie Nord

C'est sur ce dernier point, le financement des modifications proposées, que les conseillers ont longuement débattu. En effet, il paraît impossible de faire entrer le prix de construction d'un gros ouvrage qu'est l'élargissement et le maintien du trottoir Est

sans devoir revenir devant le Conseil avec une demande de crédit supplémentaire, sachant que ces travaux ont été estimés à CHF 500'000.-. Précisons encore que l'amendement des conclusions du préavis impose à la Municipalité d'ajouter un trottoir au projet initial sans dépasser le crédit accordé de CHF 1'738'000.00 TTC.

Quant à la suggestion de modifier les aménagements prévus en partie Sud du projet en les revoyant à la baisse pour financer la partie Nord, il paraît peu probable que des économies puissent être faites sans devoir revoir l'intégralité du projet et de ce fait être confronté à des frais supplémentaires d'étude, de mise à l'enquête.

La nécessité d'avoir deux trottoirs sur le tronçon Est a également fait débat, certains conseillers estimant cette construction bien trop coûteuse par rapport à sa fréquentation.

Devant toutes les interrogations et les questions posées sur ce préavis, la Municipalité a demandé une suspension de séance afin de pouvoir revenir avec une proposition devant le Conseil. C'est donc après 10 minutes d'une pause bien venue que M. Freiburghaus a proposé au Conseil l'amendement suivant :

1. D'approuver la partie sud du projet routier soumis à l'enquête publique du 15 février au 18 mars 2018
2. D'approuver les réponses de la Municipalité aux oppositions formulées lors de l'enquête publique au projet routier, concernant les poids liés à la partie sud du projet
3. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement et de réfection de la partie sud de la route de la Gare.
4. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 1'738'000.00 TTC permettant d'entreprendre les travaux dans la partie sud
5. De charger la Municipalité d'étudier une variante du tronçon nord allant de la Place Centrale au débouché de la rue J-J. Porchat et de l'Ancienne-Poste.
6. De présenter un nouveau préavis de demande de crédit complémentaire pour la partie nord si nécessaire

Les dépositaires du premier amendement, satisfaits de cette proposition, ont retiré le leur.

C'est donc l'amendement proposé par la Municipalité qui est passé au vote et qui a été refusé par 24 non, 13 oui et 4 abstentions.

Finalement les conclusions du préavis initialement présenté par la Municipalité, ont été votées et acceptées par 25 oui, 12 non et 4 abstentions !

Préavis n° 2020-40 relatif aux travaux d'assainissement du bâtiment « Maison de Ville »

La Municipalité retire ce préavis et demande à la commission d'établir un rapport au Conseil précisant ses attentes sur ce préavis.

La commission « Maison de Ville » s'est réunie à 3 reprises, fin janvier, début mars, puis en raison du Covid, fin mai. Lors de ces différentes séances, la commission a pu prendre connaissance d'une étude d'assainissement de la Maison de Ville qui donne un aperçu complet sur l'historique des réfections faites, ainsi qu'une idée du périmètre du projet sur les travaux possibles, utiles et nécessaires sous l'angle de la fonctionnalité, des économies d'énergie et du maintien d'un « bistrot de village » traditionnel. Elle traite aussi la rénovation de l'appartement du tenancier y compris les combles et la toiture.

Lors d'une visite des lieux, la commission ne recueillant pas un avis unanime sur l'esthétique du projet, a demandé à la Municipalité l'intervention d'un spécialiste/architecte d'intérieur qui pourrait donner des idées pour traiter l'esthétique du restaurant et donner des informations complémentaires pour intégrer les modifications des combles et l'isolation de la toiture au projet.

A l'occasion de la rencontre après covid, soit le 26.05.2020, la Municipalité présente un préavis finalisé. Néanmoins la discussion reprend sur la manière de structurer le projet. L'étude de l'esthétique n'ayant pas pu être organisée le projet doit être retravaillé et le préavis est retiré.

La commission chargée de l'étude de cet objet demande à la Municipalité :

- a) Une présentation globale du projet contenant tous les lots de travaux avec une vision financière globale
- b) D'établir une priorité aux travaux dans le restaurant, l'appartement du premier étage les combles et la toiture puis le sous-sol, les façades et le crépi et pour finir les travaux de production de chaleur et d'électricité.
- c) Inclure dans le projet trois propositions d'aménagement de l'intérieur du restaurant:
 - 1 proposition sur l'état actuel avec retouches légères
 - 2 propositions à esthétiques/relookages différents.

Un préavis revu sera présenté prochainement au Conseil.

Préavis n° 2020-42 relatif à la demande d'augmentation de crédit pour l'élaboration d'un plan d'affectation sur les parcelles n° 109, 121 et 688 à Le Cheminet.

La Municipalité demande un crédit supplémentaire de CHF 45'000.— pour l'élaboration d'un plan d'affectation autour du Cheminet

En 2017, le Conseil Communal acceptait l'adhésion à l'Association scolaire ASIVENOG. Dans un premier temps, l'association a pallié aux manques de locaux en occupant la salle de classe du vieux Collège route de Daillens 2 et en installant un pavillon provisoire à l'arrière du collègue du Cheminet. Il a ensuite été nécessaire d'édifier, pour la rentrée d'août 2020, 4 classes dans des pavillons provisoires, parcelle 136, route de la Gare 38.

Il était alors évoqué, pour la rentrée 2021, la création de 8 salles de classe, 1 salle de travaux manuels, 1 salle des maîtres, 2 salles de dégagement. Le besoin de pourvoir à des locaux pour les infirmières, psychologues, etc., une cantine scolaire et des locaux pour les sociétés devait être affiné en vue d'une réalisation ultérieure.

Le 13 mai 2018, le Conseil avait accordé un crédit de CHF 80'000.—pour l'élaboration d'un plan d'affectation valant permis de construire. Le bureau Fischer Montavon et Team + ont été mandaté par la Municipalité pour cette planification.

Pour sa part, l'ASIVENOG a travaillé avec le bureau Vallat Partenaires SA comme assistant à maître d'ouvrage et éco architectes, pour établir un avant-projet des bâtiments qui a subi une importante évolution. Le bureau Vallat Partenaires a adressé un nouveau planning visant une mise à disposition des locaux pour août 2024, avec en complément l'implantation d'une salle de gymnastique et d'une cantine scolaire. L'implantation de la salle de gymnastique est prévue sur la parcelle 121, occupée par le centre communal du Verger et la Place Madeleine Chamot-Berthod.

La procédure d'un plan d'affectation valant permis de construire présentait un risque financier trop important pour l'ASIVENOG, raison pour laquelle une procédure de planification classique, soit celle d'un plan d'affectation est proposée. Le nouveau périmètre du plan d'affectation inclut les parcelles n° 109-121-688 pour un total de 18'224 m2 ainsi qu'une fraction du domaine public 1021, qui sera fermée à tout trafic de transit.

Les modifications évoquées ci-dessus impliquent des coûts supplémentaires de CHF 45'000.- qui porterait le coût total des études pour le plan d'affectation à CHF 125'000.-. Montant qui sera réparti entre les communes membres de l'ASIVenoge (environ 38% pour Penthalaz).

Si l'objet de ce préavis, soit la demande de crédit d'étude de CHF 45'000 n'a pas suscité de remarque, ce n'est pas le cas de la répartition des coûts futurs de ces constructions. Les commissions des finances et d'urbanisme chargées de l'étude de cet objet ont rapporté un coût de construction pour les nouvelles structures devisé à CHF 31'000'000.-, CHF 11'000'000.- représentant le 35 % du montant devisé qui sera directement à la charge de la Commune de Penthalaz alors que le solde de 65 % sera réparti auprès des différentes communes de l'ASIVenoge. Pour rappel, tenant compte du nombre d'élèves et de notre population, notre participation est d'environ 38% (total à la charge de Penthalaz pour ce projet : environ CHF 18'500'000.-)

La réalisation des constructions nouvelles sera cofinancée par l'ASIVenoge et la Commune. Les bâtiments existants sont propriété de la Commune. Une convention sera établie entre l'ASIVenoge et la Commune pour la répartition des coûts des nouvelles constructions et des aménagements liés.

Le Conseil devra se prononcer dans un deuxième temps sur un préavis relatif au financement de ce projet. Pour l'heure les conclusions du préavis telles que présentées ont été acceptées par 40 oui et 1 abstention.

Préavis 2020-41 relatif à la demande de crédit complémentaire pour la finalisation du Plan d'affectation (PA)

La Municipalité demande un crédit supplémentaire de CHF 120'000.—pour la finalisation du Plan d'affectation

Le Conseil communal a déjà été appelé à trois reprises à approuver un crédit complémentaire, en 2005, 2008 et 2014, permettant la mise à jour de ce qui s'intitulait encore PGA, avant la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) entrée en vigueur le 1er septembre 2018. Mais l'évolution constante du Plan directeur cantonal (PDCn) et surtout les conséquences de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire acceptée par le peuple suisse à une nette majorité de 62,9 % en mars 2013 ont remis en question cette mise

à jour. Alors que tout semblait prêt à fin 2015, tout a été mis en veilleuse dans l'attente de l'adaptation du PDCn imposé par la LAT.

Concernant le canton de Vaud, la quatrième adaptation du PDCn a été approuvée par le Conseil fédéral fin janvier 2018. La révision de la LATC, elle, est entrée en vigueur en septembre de la même année. Celle-ci comporte des changements imposés par la LAT qui ont une implication sur notre PA. L'ensemble de cette évolution contraint notre Municipalité d'adapter la version de son PGA de 2015 pour tenir compte de ce nouveau cadre légal.

Parmi les adaptations nécessaires, il s'agira d'intégrer quelques questions nouvelles (dangers naturels, affectation des domaines publics routiers et des eaux) et de gérer deux contraintes nouvelles liées à la LAT et intégrées dans la LATC : l'introduction d'une taxe sur la plus-value et les dispositions assurant la disponibilité des terrains classés en zone à bâtir.

L'adaptation la plus importante concerne la localisation du développement de notre commune. Le PDCn impose un développement strict localisé prioritairement dans les « périmètres centres ». Pour la commune de Penthalaz, le périmètre centre n'est pas défini dans un rayon de 500 mètres autour de la Place Centrale comme on aurait pu l'imaginer, mais autour de la gare, qui de par son importance sur le territoire communal, est définie comme le centre bien qu'elle se trouve en périphérie.

C'est donc un périmètre de 500 mètres autour de la gare, qui devra accueillir le potentiel de 713 habitants supplémentaires en 15 ans (1.7% par année en moyenne dans le cas d'un « centre régional » comme Penthalaz). Hors de ce périmètre, le potentiel de 0.75% par année est d'ores et déjà atteint.

La Municipalité souhaite soustraire du PA le site des anciens Grands-Moulins ainsi que le périmètre du PA Le Cheminet.

Les conclusions du préavis ont été passées au vote et acceptées à l'unanimité sans remarque ni question.

Dans les divers relevons que Mme Dominique Von der Muhll remplacera Mme Berthoud Sandrine à la commission mobilité.

Questions/réponses à la Municipalité :

- Durant l'arrêt du funiculaire comment seront transportés les élèves qui vont à l'école à Cossonay ? Des bus de remplacement se-

ront mis en place.

- Qu'en est-il des discussions autour du P+R derrière le centre COOP ? Actuellement Aucun arrangement n'a été trouvé.

- Les discussions avec la DGMR concernant le périmètre de la gare ont elles repris en début d'année comme annoncé lors du dernier Conseil ? En raison du Covid tout a été suspendu.

- Le coût de l'eau va-t-il augmenter en raison des problèmes actuels ? La Municipalité est obligée d'acheter de l'eau à la ville de Lausanne. Son coût au m3 et de chf 1.92 alors qu'habituellement le m3 revient à chf 0.15. Il est certain que si cette situation se prolonge dans le temps, une augmentation du prix de l'eau sera inévitable.

- Une procédure civile est-elle engagée pour la prise en charge de ces coûts par les « responsables » ? Pas à ce jour.

Madame la Présidente remercie chaleureusement M. Duperré qui a imaginé et organisé la disposition de la salle, les membres du service extérieur, les concierges du centre du Verger et notre huissier pour la mise en place des tables ainsi que la secrétaire pour les nombreux échanges lors de la préparation de ce Conseil. Elle remercie également la Municipalité pour son soutien à la population et la mise en place d'un plan de protection des employés permettant une continuité du travail dans les activités communales. Remerciements également aux membres des commissions qui ont œuvré durant le Covid et à tous les membres du Conseil pour leur présence ce soir.

Le Conseil est clos à 23h15.

Les dates à retenir :

- Lundi 14.09.2020 : séance du Conseil
- Dimanche 27.09.2020 : votations 5 objets fédéraux
- Lundi 14.12.2020 : séance du Conseil
- Dimanche 07.03.2021 : date des prochaines élections communales générales.



My Local Services



Votre place du village virtuelle

Information sur les actualités régionales.



My Local Services | Information sur les actualités régionales

My Local Services – Votre place du village virtuelle

Recevez les nouveautés et les informations importantes de votre région directement sur votre smartphone.

Vue d'ensemble des fonctions:



Nouveautés locales

Soyez toujours au courant des actualités de la commune ou des annonces importantes. Grâce à la fonction de rappel, nous ne manquerez plus aucune des actualités locales.



Informations des commerces

Découvrez les offres et les prestations des commerçants locaux.



Téléchargez l'application gratuitement dès maintenant:



My Local Services : Une application pour Penthaz

La Municipalité

Profitant d'une offre gratuite de La Poste jusqu'à fin 2020, la Municipalité de Penthaz a décidé de tester l'application My Local Services qui permet à chaque citoyen de suivre l'actualité locale et régionale (voir p. 8).

Si vous êtes commerçant à Penthaz, vous pouvez enregistrer votre activité directement depuis l'application, onglet «Avis», puis en sélectionnant «Enregistrer mon activité». Une fois les champs renseignés, la Commune validera votre inscription dans l'annuaire.



Achat de bois

Malgré l'annulation de la mise de bois de feu, initialement prévue le 2 mai 2020, il est possible d'en acheter directement auprès des services extérieurs : serviceexterieur@penthalaz.ch.

La Commune met en vente env. 60 stères de foyard (CHF 85.-/stère). En sus, elle propose le sciage et la livraison en vrac pour le prix de CHF 55.-/stère.

Annulation de la fête du 1^{er} Août

Initialement prévue à Penthaz, la manifestation du 1^{er} Août est malheureusement annulée, ceci afin d'éviter tout risque sanitaire lié au COVID-19.

Les cloches de l'Eglise de Penthaz sonneront à 20h.

Piscine de Penthaz



De gauche à droite : Jacques, Marie, Mathieu et Pierre-Alain

Profitez de l'été à la piscine de Penthaz.

Ouverture 7 jours sur 7

Jusqu'au lundi 21 septembre

Du 6 au 20 juin, du 23 août au 21 septembre 09h00 - 19h00

Du 21 juin au 22 août

09h00 - 20h00

Notre équipe de gardes-bains se tient à votre disposition pour toute demande de cours de natation.

Nouvelle crèche à Penthaz

Dès le 24 août 2020

Tél. : 021 862 71 91

Horaire: 7h - 18h30

Enfants dès 18 mois



facebook.com/Lesptitstartreux

lesptitstartreux.ch



Garderie les P'tits Tartreux - Rue du Bornalet 1 - 1303 Penthaz

AVIS A LA POPULATION

Distribution d'eau potable

Mesures d'économie à respecter

En raison de la présence de chlorothalolil dans l'eau potable (voir article ci-dessous), nous avons dû nous résoudre à nous approvisionner via le Service des eaux de la Ville de Lausanne.

Les coûts inhérents à ce qui précède sont supérieurs à l'alimentation usuelle provenant de nos propres stations de pompage. En conséquence, la Municipalité invite la population à modérer sa consommation, afin que les besoins essentiels puissent être garantis sans avoir recours à des mesures plus restrictives. Elle remercie chacun de faire preuve de civisme et de solidarité et vous prie de bien vouloir :

- Éviter d'arroser les gazons et pelouses
- Arroser vos jardins potagers au moyen d'un arrosoir
- Privilégier les douches plutôt que les bains
- Ne pas laver vos véhicules
- Avoir toujours à l'esprit le souci d'économie de l'eau dans vos activités quotidiennes

Eau potable à Penthaz

Jean-Luc Duperrex, chef des services extérieurs

Nous insistons sur le fait que selon l'Office fédérale de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) :

« Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle ont été détectés des métabolites du chlorothalolil. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées. »

Le chlorothalolil est un fongicide utilisé depuis les années 70, son utilisation et sa vente ne sont interdits en Suisse que depuis le 1er janvier 2020 (un recours du fabricant Syngenta est pendante).

Dans le cadre de son autocontrôle de la distribution de l'eau potable, la Commune effectue, trois fois par an, des prélèvements sur divers endroits du réseau. Ces prélèvements nous assurent de la qualité irréprochable de l'eau potable. L'Office de la consommation (OFCO) procède également à des prélèvements ponctuels.

Les analyses 2019 démontraient un taux de chlorothalolil de 0.026 µg/L pour un taux max. toléré de 0.1 µg/L, mais les recherches se sont penchées sur les métabolites de ce pesticide, c'est-à-dire les produits de décomposition de ce dernier, métabolites devenues pertinentes depuis janvier 2020.

Les dernières analyses effectuées sur le territoire communal démontrent une concentration de métabolites du chlorothalolil dépassant la valeur maximale admise par l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable (OPBD, RS 817.022.11). Les analyses donnent une mesure de 0.16 µg/L (max admis 0.1 µg/L)

Comme actions immédiates, nous avons stoppé notre alimentation depuis les captages de la Molombe et le réservoir de Montjoux (0.4 µg/L). Nous avons augmenté la section du branchement sur l'eau de Lausanne. Nous avons entrepris une dilution de notre alimentation de la station de pompage (0.15 µg/L) avec l'eau de Lausanne (eau du lac sans présence de pesticide). Nous sommes en collaboration avec les autres communes, comme Daillens – Bussigny – Lausanne, pour installer une solution pérenne.

Une possibilité serait de raccorder le réservoir de Montjoux au réseau Lausannois par Bournens, solution qui serait financée avec Daillens. Cela permettrait d'utiliser le réseau de distribution existant. Pour compléter notre défense incendie, nous avons besoin du réservoir de Montjoux.

Le seul moyen mécanique existant actuellement pour débarasser l'eau de ces pesticides est l'osmose inverse. C'est un moyen qui éli-

mine les pesticides, mais il faut un ratio de 5 pour le rinçage de la membrane, soit 5 litre d'eau à l'égout pour 1 litre d'eau osmosée.

Les organisations faitières dont nous faisons partie, (les distributeurs d'eau Romands, Fontainiers Romands et Suisse, SSIGE –société Suisse de l'industrie du gaz et des eaux) sont en collaboration pour trouver des solutions et un colloque est prévu le 2 décembre 2020 (report dû au Covid).

Le résultat financier du service des eaux sera impacté dès cette année, le m3 d'eau potable Lausannois est à 1.92.-, alors qu'il coûtait 0.15.- en 2019 à l'achat pour l'eau de Penthaz, soit une augmentation de CHF 30'000.- par mois (1280 %)

La Commune vous garantit de travailler au maintien d'une eau potable de qualité irréprochable.

Pour des raisons d'économie d'eau, les fontaines seront fermées, à l'exception de celle de la Place Centrale.

Le fontainier, J-Luc Duperrex, se tient à votre disposition en cas de questions ou de remarques.

Jean-luc.duperrex@penthaz.ch



Coup de balai

La Municipalité remercie chaleureusement Mme et M. Zbinden d'avoir organisé son propre coup de balai en famille alors que le COVID-19 a malheureusement eu raison de la traditionnelle manifestation.

40 litres de déchets ont été récoltés sur la seule piste finlandaise.

TEXAID

Quantité de vêtements usagés collectés en 2019 à Penthalaz : 15'009 kg.

Report de la fête de l'Abbaye des mousquetaires

Par les présentes lignes, le Conseil de l'Abbaye des Mousquetaires a le profond regret de vous informer qu'au vu de la situation sanitaire et des contraintes relatives à l'épidémie de Covid-19, il s'est résolu à annuler la Fête 2020, initialement prévue du 26 au 29 juin passés.

Toutefois, aux faveurs d'un agenda conciliant et de la flexibilité et bonne collaboration de tous nos partenaires et amis des sociétés locales, le Conseil a l'immense plaisir de vous annoncer que la tenue de notre prochaine Fête a pu être reportée au dernier week-end de juin 2021, plus précisément du vendredi 25 au lundi 28 juin 2021.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note et vous invitons à réserver d'ores et déjà ces dates.

Hommage à la famille Hurel

Carlo

Changement à la Maison de Ville de Penthalaz

Eh oui, il faut s'y faire, Ilda et Bernard Hurel vont nous quitter après 19 ans à la tête de l'établissement communal précité.

Cet établissement, ils ont su le faire vivre par leur travail, leur accueil et leur adaptation à la vie villageoise.

Comme le Conseil Communal tout comme les sociétés locales ne se réunissent plus à l'ancienne «Grande Salle» mais plutôt au Verger, il leur a fallu trouver d'autres ressources.

Ilda et Bernard ont donc organisé des repas à thèmes fort suivis : soirées moules, choucroute, pot au feu, chasse (ô combien appréciée !) etc, soirées parfois accompagnées musicalement par un accordéon, un orchestre de jazz ou autres.

Je tiens à relever un fait de plus en plus rare de nos jours : Ilda faisait volontiers son

«Ecot» c'est-à-dire offrait la tournée! Merci Ilda, tu as su créer un esprit de famille villageois.

En tant que tenanciers de la Maison de Ville, ils ont également participé à la vie des sociétés: Ilda fait partie de la Confrérie du FC Venoge, elle tient une fois par saison la patinoire communale avec quelques fidèles clients, elle participe au cortège de l'Abbaye en confectionnant un char avec d'autres clients. Félicitations pour cette belle intégration.

Les salles du restaurant, toujours bien entretenues et fleuries aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, sont devenues un lieu de rencontres pour les personnes seules qui aimaient s'y retrouver pour discuter, jouer aux cartes ou manger un bon repas apprêté par Bernard. Ce cuisinier hors pair élaborait sa carte selon la saison et les produits du terroir, ses fournisseurs étant le plus souvent régionaux. Sa passion de la cuisine se

retrouvait dans ses bons plats. Merci Bernard !

Beaucoup de PME y organisaient leur repas de fin d'année, les sociétés de contemporains leurs réunions et les familles leurs anniversaires. Estomac et porte monnaie toujours satisfaits ; et quel accueil !

On se souviendra longtemps de vous Ilda et Bernard Hurel, aimables, souriants, patients, compétents. J'associe aussi votre fille qui se montrait efficace et joviale lors des extras qui demandaient un peu plus de main d'œuvre.

MERCI à vous et BON VENT pour la suite.

Vision : Reinmar Häuselmann

Henri-Robert Borgeaud

Pour cette édition de «Vision», j'ai eu le privilège de rencontrer celui qui se définit comme «un apiculteur pas comme les autres». Mais c'est bien d'un euphémisme dont il s'agit là, jugez-en plutôt. A côté de ses activités professionnelles et d'innombrables hobbies, M. Reinmar Häuselmann est passionné par l'apiculture depuis une quarantaine d'années lorsqu'en 2005 il fait un premier infarctus. Alors que la faculté lui laissait peu d'espoir, il s'en remet, mais ce n'est qu'une accalmie. En 2014 il récidive, fait un deuxième infarctus qui le laissera sévèrement handicapé. M. Häuselmann ne peut plus marcher et il est pratiquement aveugle, son acuité visuelle se situant entre 5 et 10%.

Et c'est là que l'énergie, la volonté, l'optimisme de mon interlocuteur m'ont laissé aussi admiratif qu'impressionné. Mais écoutons-le.

Après votre deuxième infarctus, vous avez voulu renouer avec ce monde des abeilles qui vous avait tant passionné.

Oui, l'apiculture faisait partie de ma vie depuis longtemps, j'ai été membre de la fédération vaudoise, puis romande, pour laquelle j'ai donné des cours, ainsi qu'assumé la responsabilité des contrôles de qualité du miel. Il fallait donc que malgré mon handicap je renoue avec l'apiculture.

Je ne pouvais imaginer une vie sans ce lien avec la nature et plus particulièrement avec le monde animal, et puis il fallait impérativement que je trouve un dérivatif à ma maladie. J'ai commencé avec deux ruches près de mon domicile, pour arriver au fil des ans aux vingt colonies dont je m'occupe actuellement et qui sont réparties sur trois sites aux alentours de Penthelaz. Un de ces emplacements est dédié à l'élevage des reines et à la formation de nucléés (nouveaux essaims), sur le deuxième nous trouvons des colonies de rendement, produisant miel, propolis et pollen, quant au troisième, il est dédié aux reines de réserve et aux jeunes nucléés qui demandent encore à être protégées.

Et vous pouvez soigner vos abeilles et vous occuper de vos ruches malgré votre handicap ?

Oui, je me déplace avec une sorte de scooter à 4 roues, très lentement, mais j'y arrive. Mes ruches sont proches de chemins car-

rossables, et je peux y accéder en faisant un peu de terrain avec mon engin. Une fois au contact des abeilles, je les perçois presque comme si je pouvais parler avec elles. J'y vais pratiquement tous les jours avec mon chien et suis parfois accompagné d'un/e aide de pro infirmis qui m'assiste dans certaines tâches.

A partir de votre savoir, de vos expériences, vous souhaitez transmettre, partager ce qui pour vous est une passion.

J'ai en effet conçu le projet du rucher «Espoir». Un projet didactique basé sur l'observation et l'expérimentation du comportement des abeilles dans différents types de ruches appropriées.

Mais pas seulement, je propose également des exposés agrémentés de films sur différents thèmes tels que : «Les abeilles ont quelque chose à nous dire. Écoutons-les !» ou «Comment le dialogue hommes-abeilles peut-il s'établir ?» Ces interrogations sont nées il y a bien quelques années suite à l'augmentation inquiétante de la mortalité de nos amies butineuses. «Si les abeilles devaient disparaître, l'humanité n'aurait plus que quelques années de survie». Ces propos attribués à Albert Einstein situent bien les enjeux pour l'homme.

Vous prévoyez également des modules de bricolage et d'observation

En effet, je propose des ateliers de fabrication de bougies, de ruches, ou de nichoirs, ainsi que des ateliers d'observations des abeilles et leurs développements, mais également de botanique, un autre sur la météo et le climat ainsi que sur «L'horloge de la nature». J'ai d'ailleurs participé à la journée du développement durable en 2018 et collaboré aux passeports vacances.

Vous avez également un module traitant des dangers, mais aussi des bienfaits du soleil.

Ça, c'est en lien avec des observations que j'ai pu faire quant au sens de l'orientation des abeilles mais également de pigeons voyageurs dont je pratiquais l'élevage avant mes ennuis de santé. Pour faire simple, et ceci est confirmé par nombre d'études scientifiques, le soleil émet continuellement un flux de particules chargées électriquement appelé vent solaire. Lorsque ces vents sont particulièrement intenses, des

particules entrent dans notre atmosphère et perturbent les champs géomagnétiques terrestres. Ce qui, entre autres, perturbe la perception que de nombreux animaux ont des pôles et qui induit des difficultés d'orientation.

Au-delà des abeilles, vous êtes passionné par ce qui touche à la nature et en particulier aux animaux.

Oui l'observation de notre environnement m'a toujours passionné, les phénomènes météo par exemple, mais j'ai surtout une relation particulière avec les animaux. J'ai par exemple eu des pigeons voyageurs que j'entraînais au vol acrobatique. Savez-vous qu'ils peuvent faire des loopings et autres figures ? J'ai également dressé des lapins et des cochons d'inde avec lesquels je participais à des concours d'agility. Hélas, lorsque je suis devenu malvoyant, j'ai dû me séparer de ces animaux, ne pouvant plus les garder dans de bonnes conditions.

D'autres hobbies ?

J'aime également l'idée de partager mon engouement pour ce coin de pays. J'ai collaboré avec l'Echo du gros de Vaud en étant l'auteur de la rubrique «Le bon vieux temps» qui nous faisait découvrir des villages du district et j'organise également des excursions pour malvoyants.

Merci M. Häuselmann pour ce témoignage qui nous montre que malgré les handicaps, les passions sont sources de vitalité et de plaisir.

Si vous êtes intéressé à faire intervenir M. Häuselmann pour une conférence, un atelier, une des activités proposées par cet apiculteur pas comme les autres à l'énergie vitale contagieuse, n'hésitez pas à le contacter :

Reinmar Häuselmann au 079 388 87 47



Les Coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale

Bibliothèque de la Venoge

Culpabilité – Angoisse - Enfance

Sous les yeux d'Antoine, 12 ans, le voisin achève un chien blessé. Cet événement va provoquer un accès de fureur avec des conséquences tragiques.

Rémi, 6 ans, fils du voisin, disparaît mystérieusement.

Dans l'esprit d'Antoine, dévasté, paniqué, surgit l'image terrifiante de sa vie future détruite. Peut-il cacher son crime?

L'enquête sur la disparition du petit Rémi l'angoisse au plus haut point. Un phénomène naturel exceptionnel remettra en cause toute la situation d'Antoine.

Trois jours et une vie, Pierre Le-maitre, Albin Michel, 2016



Emprise – Résilience – Autobiographie

Un témoignage sans concession sur le processus de l'emprise dont elle a été l'objet à l'âge de 14 ans avec un homme d'une cinquantaine d'années. Avec le recul de 30 ans de souffrance morale et physique, ce récit est un témoignage fort et poignant.

Vanessa Springora raconte avec beaucoup de recul et de lucidité le contexte familial et social qui l'ont amenée à tomber sous le charme de cet homme à la réputation sulfureuse et admiré par tout le milieu littéraire français.

Poignant, lucide, une écriture sobre et percutante qui donne une force incroyable à ce témoignage.

Le Consentement, Vanessa Springora, Grasset & Fasquelle, 2020



Sensible – doux – touchant

Comment parler de la mort d'un proche avec un enfant? Avec sa sensibilité et son empathie, Agnès Ledig aborde avec des mots simples la mort d'un enfant malade et de l'énorme chagrin de son amie. Cet album, magnifiquement illustré, offre un outil aux enfants pour apprendre à apprivoiser la disparition d'un être cher.

Le cimetière des mots doux – Agnès Ledig et Frédéric Pillot – Albin Michel Jeunesse, 36 p., 2019



Bibliothèque intercommunale de la Venoge, ch. de l'Arbalète 4, 1306 Daillens
021/ 861 28 01 - biblio.intercommunale@daillens.ch - www.pddl.ch et www.bibliovenoge.ch
Horaires : lundi 15h30-19h / mercredi 11h30-16h / vendredi 15h30-18h / 1er samedi du mois 10h-12h

Eco-point : Appel à idées

La Municipalité

Suite aux divers abus constatés à l'Eco-point de la Place Centrale, la Municipalité lance aujourd'hui un appel à idées auprès de sa population.

En effet, nos services extérieurs ont constaté, à de nombreuses reprises, que les règles élémentaires de tri n'étaient pas toujours respectées. Dès lors, la Municipalité vous propose de lui soumettre vos idées afin que le site puisse retrouver un fonctionnement conforme à sa fonction.

Les projets réceptionnés seront étudiés par les services communaux, en fonction de différents critères (faisabilité financière et pratique, approche pédagogique, etc.). Le projet sélectionné permettra à son auteur d'être exempté, pour une année, de la taxe déchets.



Après récolte le lundi 15 juin, les services extérieurs ont récupéré 540 L de plastique sur un total de 2000 L d'emballages PET (soit 25% de déchets non-conformes).

PET-RECYCLING SCHWEIZ 

CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

COMMUNE DE PENTHALAZ
1305 PENTHALAZ

point de collecte de PET-Recycling Schweiz, a collecté un total de

5024 KILOGRAMMES

de bouteilles à boissons en PET en 2019. Ces quelques 182371 bouteilles ont été recyclées par PET-Recycling Schweiz puis transformées en PET recyclé de qualité. Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement:

-  **ENVIRON 15072 KILOGRAMMES DE GAZ À EFFET DE SERRE**
-  **ENVIRON 4773 LITRES DE PÉTROLE**

L'élimination correcte des bouteilles à boissons en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de préserver les énergies non renouvelables. Merci pour votre engagement. Chaque bouteille compte!



PET-Recycling Schweiz, Naglerwiesenstrasse 4, 8049 Zurich, info@prs.ch, petrecycling.ch 09595



Jean-Claude Würmli
Directeur



Attestation

n°2019-028

Ecorecyclage SA
- producteur de biogaz et de compost -
atteste que

la Commune de Penthalaz

a contribué à un bilan environnemental positif en 2019, en récoltant 211.29 tonnes de déchets organiques auprès de ses citoyens.



Les bio-déchets, une importante source d'énergie renouvelable et locale

La matière organique livrée sur le site d'Ecorecyclage permet la production de biogaz et d'engrais organique.

En 2019, grâce à la valorisation des organiques ménagers, les citoyens de Penthalaz ont contribué à **préserver** :

25.57
tonnes
de CO₂

2'535
kg
d'éléments
minéraux et
oligo-éléments

124'661
kWh
d'énergie
à réserves
limitées



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Les déchets de jardin, une plaie pour la forêt

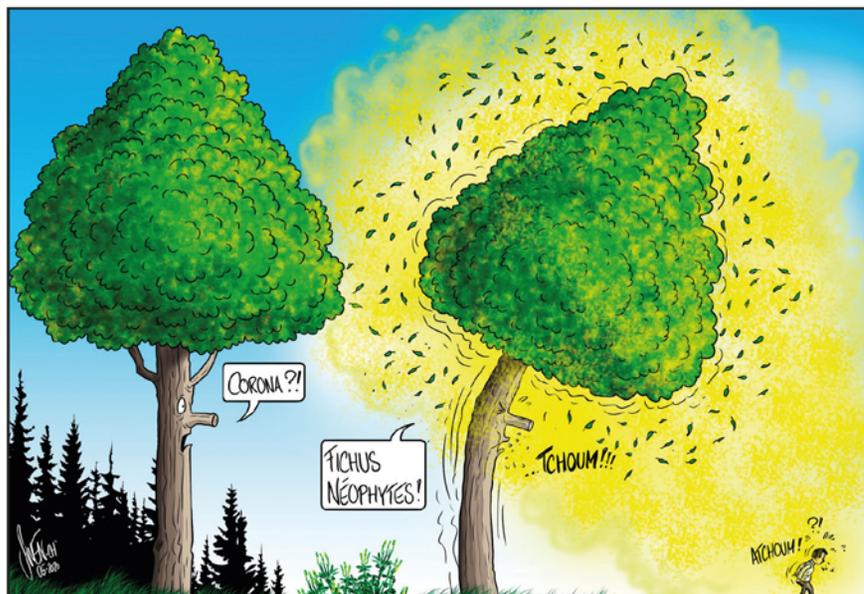
Les plantes ornementales exotiques enrichissent nos jardins. Mais les conséquences peuvent être dramatiques si elles parviennent en forêt. Elles s'y comportent comme des éléphants dans un magasin de porcelaines...

Nos jardins reflleurissent. En cette saison, leurs plantes ornementales font preuve d'une vive exubérance. Bien des propriétaires ignorent cependant à quel point certaines d'entre elles présentent un grave danger, aussi belles soient-elles. Exotiques, elles n'ont pas de concurrents naturels chez nous. Elles débordent facilement au-delà de la clôture du jardin et mettent en péril de précieuses espèces indigènes. Elles peuvent aussi être porteuses de maladies et de parasites. La forêt est très touchée par ces intrusions. Lorsque ces espèces importées – on les appelle des «néophytes» – sont introduites dans les bois avec des déchets de jardin, c'est une catastrophe. Une fois dans la nature, elles deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer par les propriétaires de forêts et les forestiers. Les néophytes se comportent en forêt comme des éléphants dans un magasin de porcelaine. Hors de tout contrôle, elles envahissent l'espace et font de l'ombre aux autres plantes, en particulier aux arbrisseaux indigènes, qui sont les futurs «grands arbres» de nos forêts de demain.

Maladies et parasites font dépérir des arbres

C'est pourquoi les déchets de jardin n'ont pas leur place en forêt. Jamais! Même si les déchets de taille de la haie ressemblent aux branchages laissés par des bûcherons, même si ce ne sont pas des néophytes mais des restes de tonte ou le vieux géranium du balcon. Ces déchets verts mettent aussi la santé de la forêt en danger; ils contiennent des résidus d'engrais, des micro-organismes comme des virus, des bactéries, des champignons nuisibles. Le problème est si grave que la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, a déclaré 2020 «Année internationale de la santé des plantes».

Le dépôt de déchets verts en forêt est donc interdit par la loi sur la protection de l'environnement. Et c'est punissable. Soyez responsables, débarrassez vos déchets verts consciencieusement, comme des professionnels! Les néophytes? Dans le sac poubelle! Pour le reste, faites appel au service d'élimination des déchets verts de votre commune, ou bien renseignez-vous à la déchetterie.



Dessin Silvan Wegmann

Agenda

Les mesures sanitaires liées au COVID-19 ont fortement perturbé l'organisation des manifestations. Nous vous encourageons à consulter les sites internet des sociétés locales afin de ne pas manquer leurs prochains événements.

1^{er} août 2020

Tournoi de pétanque de la Jeunesse

19 août 2020

Thé dansant

26 août 2020

Thé dansant

2 septembre 2020

Thé dansant

16 septembre 2020

Thé dansant

25 Septembre

Match aux cartes organisé par la Jeunesse

7 octobre 2020

Thé dansant

21 octobre 2020

Thé dansant

24 Octobre

Soirée annuelle et 50^{ème} anniversaire de l'Aloëttaz

Mobility

2 VOITURES DISPONIBLES 7 JOURS SUR 7

Place centrale : du lundi au jeudi, dès 12h du vendredi au dimanche 24h/24

Gare de Cossonay-Penthalaz : 24h/24

Covoiturage

www.e-covoiturage.ch

Déchetterie

DÉCHETTERIE VALORSA

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30.

Mercredi de 9h15 à 11h45.

Samedi de 10h à 16h.

ECO-POINT

Lundi au vendredi de 07h00 à 19h00.

Samedi de 07h à 16h.

Cultes

Paroisse Protestante EERV A l'église de Penthalaz



19 juillet, 8h30, culte avec Laurent Bader

9 août, 10h, culte avec Margaret Agassis

30 août, 10h, culte avec Margaret Agassis

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal « Réformés », les vitrines des églises et du foyer, ou le site internet de la paroisse : www.penthalaz.eerv.ch.

Si vous souhaitez recevoir par courriel la lettre de nouvelles de la paroisse, veuillez, s'il vous plaît, envoyer un petit mail à Catherine Novet: catherine.novet@eerv.ch.

Rédigée tous les trois mois environ, cette missive vous donne toutes les infos utiles sur la vie paroissiale avec des photos de nos activités et l'agenda des rendez-vous à ne pas manquer.

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay.
ou au secrétariat, les lundis et vendredis après-midi : **021 535 64 84**.

Administration communale

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h, ou sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 1), tous les matins de 8h à 11h30, tous les après-midis de 14h à 16h.

BOURSE COMMUNALE

Ouverture des guichets : tous les matins de 8h à 11h30.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 2).

ACCUEIL DE MIDI

Midicroque - Tél. : 079 940 19 21.

SERVICE DE LA POPULATION

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h et les mercredis après-midi de 16h à 19h.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 3), durant les heures d'ouverture des guichets.

SERVICE TECHNIQUE

Uniquement sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 4).

Urgences

Police : 117 / Sapeurs-Pompiers : 118 / Ambulances : 144 / Intoxications : 145 / Rega: 1414
Médecins et pharmacies de garde : 0848 133 133 / Vétérinaire de garde : 0900 022 022